Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240522-DE\_048\_2024-DE Date de télétransmission : 27/05/2024 Date de réception préfecture : 27/05/2024

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 22 MAI 2024

10- Objet : EMD - RÉDUCTION COTISATIONS PIANO ÉCOLE DE MUSIQUE 2023-2024

N° Ordre: DE-048-2024

Rapporteur: Pascal Boutan, vice-président PEEJ-EMD

Nomenclature: 8.9 culture

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation régulière du Président du 16 mai 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

# Membres présents (39) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Danielle OLLIVIER, suppléante

Espiens: M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Joël AREVALILLO

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRRIA

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRES Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mme Dominique BOTTÉON et M. Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: -Montesquieu: M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM Serge ARNAUNÉ,

Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY,

Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ Poudenas: M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : -

Saint Pe Saint Simon: M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne: Mme Laurence BENLLOCH Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

# Membres absents ayant donné procuration (6) :

Mézin: M. Jacques LAMBERT à Mme Dominique BOTTEON

Nérac: Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, M. Patrick GOLFIER à M. Marc GELLY, Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Serge ARNAUNÉ, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Edith

Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240522-DE\_048\_2024-DE Date de télétransmission : 27/05/2024 Date de réception préfecture : 27/05/2024

BUSQUET.

Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO à M. Pascal BOUTAN

Membres absents excusés (5):

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléée par Mme OLLIVIER Danielle

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO

Nérac: Mme Ana-Paula BES, Nicolas LACOMBE,

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Membres absents non excusés (3):

Lavardac: Mme Isabelle SALIS et M. Georges BARBARA

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents: 39 Votants: 45

Absents: 14 - Dont « pour »: 45
- Dont suppléé: 1 - Dont « contre »: 0
- Dont représentés: 6 - Dont abstention: 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire - École de Musique et de Danse déclarée d'intérêt communautaire.

Vu la décision n° DEC-102-2021 en date du 13 juillet 2021 relative à la tarification des cotisations EMD pour la période 2021-2026.

Considérant les offres de cours individuels d'instruments proposées par l'École de musique durant les 36 semaines de l'année scolaire 2023-2024.

Considérant les absences du professeur de piano pour raisons de santé durant le 2ème trimestre 2023-2024

Considérant que le nombre de cours de piano n'ayant pu être assurés durant cette période, cela justifie l'application d'une réduction tarifaire pour les usagers.

### Exposé des motifs :

Afin de pouvoir compenser l'absence de cours de piano durant 6 semaines, il est proposé d'appliquer aux usagers concernés une réduction de cotisation égale à 1/6ème du tarif annuel, soit un montant de 268 : 6 = 44,66 €.

La réduction ci-dessus sera appliquée par remboursement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président, Après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240522-DE\_048\_2024-DE Date de télétransmission : 27/05/2024 Date de réception préfecture : 27/05/2024

- **De valider** la réduction tarifaire d'un montant de 44,66 €, qui sera remboursé en fin d'année scolaire 2023-2024.
- ▶ De préciser que cette réduction est applicable uniquement aux 38 élèves de la classe de piano inscrits à ce jour.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli, Président Jean-Louis Molinié Secrétaire de séance



Publication le :

2 7 MAI 2024